



Association Canal Ti Zef  
186, rue Anatole France  
29200 Brest  
N° de SIRET : 47886461400043  
N° d'agrément jeunesse et sport : 29 22-065

Monsieur le sous-Préfet du Finistère  
3 rue Parmentier  
29218 Brest

Brest, le 27 décembre 2023

Objet : Demande d'un rendez vous suite à annulation de subvention  
FDVA II (numéro de dossier : 23-043919)

Lettre recommandée avec accusé de réception

Monsieur le Sous-préfet du Finistère,

Notre association Canal Ti Zef a effectué, en début d'année, une demande de subvention FDVA II. Ce dossier, préparé et accompagné de tous les documents demandés a été étudié, débattu et **accordé par le service instructeur** en date du **07/06/2023**. Et effectivement, nous avons été prévenus que notre dossier était « **accordé** » dès juin de cette année.

Suite à cette information positive, nous avons pu construire notre plan de fonctionnement pour l'année 2023. Mais le 5 Décembre dernier ( 6 mois plus tard ) nous avons appris que finalement cette dotation FDVA 2 nous avait été refusée par « **décision de M. le Préfet du Finistère** » et cela sans explication argumentée, malgré plusieurs relances.

Pour information, sur le site gouvernemental: « *le compte Asso* », il est bien noté que :  
« **la mention " le dossier à été accordé" signifie que la subvention a été accordée et que la mise en paiement sera effectuée prochainement** ».

Aussi, nous vous demandons de nous recevoir rapidement afin d'échanger avec vous et vous faire part de nos difficultés à budgétiser un fonctionnement associatif quand une décision de la sorte intervient en toute fin d'année.

En espérant une rencontre prochaine,

Je vous prie de croire, Monsieur le sous-préfet en l'assurance de notre considération distinguée.

"Pour le Conseil collégial de l'association Canal Ti Zef, Vincent Raoult"

*Signature*